

	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 23 juin 2023</b>	<b>N° 2023/03/13</b>

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé au 3 avenue Jacqueline Auriol sur la commune de Mérignac sous la présidence de Madame Cassou-Schotte Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

**Etaient présents à la séance :**

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maité Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici, Monsieur Fabrice Moretti.

**Excusé ayant donné procuration :**

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Maxime Ghesquière.

**La séance est ouverte à 14h00.**

	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 23 juin 2023</b>	<b>N° 2023/03/13</b>

### **Attribution du marché d'études**

#### **Champ Captant des Landes du Médoc Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des dossiers réglementaires et le suivi des procédures administratives**

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet du Champ Captant des Landes du Médoc est un projet d'intérêt général. Outre l'alimentation de la métropole de Bordeaux, l'objectif de mutualisation du projet est de permettre à d'autres collectivités, situées à proximité, de réduire leurs prélèvements dans les ressources fortement sollicitées en les alimentant en eau à partir du réseau métropolitain. Aussi, l'eau traitée bénéficiera à 8 autres collectivités / services d'eau, soit au total les 2/3 de la population du département.

Le projet consiste en :

- La création d'un champ captant de 14 forages captant la nappe de l'Oligocène littoral pouvant prélever 10 M m3/an implantés sur les communes de Saumos et du Temple ;
- La création d'une station de traitement et de pompage de l'eau implantée sur la commune du Temple ;
- La pose d'un réseau de conduites de refoulement d'eau brute entre les forages et la station de traitement et de pompage ;
- La pose d'une conduite de transport d'eau potable DN 700 d'environ 35 km avec raccordement sur le réseau d'eau potable métropolitain, qui traversera les communes du Temple, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan et Mérignac.

La présente a pour objet la passation d'un marché d'études.

Le présent marché porte sur la réalisation d'études environnementales et l'établissement des dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que sur l'accompagnement de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole tout au long des procédures réglementaires jusqu'à l'obtention des différents actes réglementaires afférents.

L'objectif est d'obtenir les autorisations préfectorales nécessaires à la mise en œuvre du projet du Champ captant des landes du Médoc.

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser le Directeur général à signer le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des dossiers réglementaires et le suivi des procédures administratives – Projet Champs Captant des Landes du Médoc », conformément aux rapports d'analyse des offres présentés en commission d'appel d'offres du 31 mai 2023 ayant choisi la société ARTELIA pour un montant maximum de 1 800 000 € HT.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil d'administration réuni,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-24,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2421-2 et suivants

**Vu** la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

**Vu** les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article IV.9,

**Vu** la délibération n°2022/06/02 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Directeur général

**Vu** les avis émis par la Commission d'appel d'offres du 31 MAI 2023

**ENTENDU** le rapport de présentation

#### **CONSIDERANT**

- Qu'il appartient au Conseil d'administration de la Régie d'attribuer et d'autoriser la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des dossiers réglementaires et le suivi des procédures administratives du projet Champs Captant des Landes du Médoc

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des dossiers réglementaires et le suivi des procédures administratives – Projet Champs Captant des Landes du Médoc » relevant de la procédure d'appel d'offres, à l'entreprise ARTELIA choisie par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant maximum de 1 800 000 € HT.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Directeur général à signer le marché et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ce marché,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



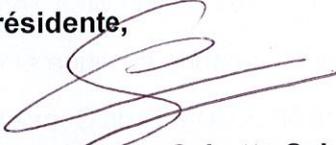
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 juin 2023.

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b>	<b>La Présidente,</b>  <b>Madame Cassou-Schotte Sylvie</b>